

PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR

0. Communications.
 1. Recensement de la population 2010.
 2. Festival jeune public 2010.
 3. Participation municipale aux frais d'organisation des séjours de découverte (classes transplantées) et séjours dans les pays européens - Programme 2009/2010 - MODIFICATION.
 4. Octroi du solde des subventions dans le cadre des opérations Macadam sport - année 2009.
 5. Acquisition de trois places de stationnement sises en bordure de la rue des Américains.
 6. Bourses initiatives.
 7. Budget primitif 2009 - Décision modificative.
 8. Lotissement communal Ardant du Picq - Création d'un budget annexe.
 9. Demande de subvention 2009 - Musée école Jeanne d'Arc.
 10. TECSA - Création de deux courts de tennis synthétiques.
 11. Installation de vidéo protection.
 12. Modification de la composition des commissions municipales.
- PS1 Politique de la ville - CUCS - Avenant au programme d'actions 2009.
- Motion contre le changement de statut de La Poste.
- Motion relative à la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

La séance est ouverte à 17h08 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, Député-maire de la ville de SAINT-AVOLD, à la suite de la convocation en date du 17 novembre 2009, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : trente-trois

EN EXERCICE : trente-trois

PRESENTS à l'ouverture de la séance : vingt deux, savoir :

M. WOJCIECHOWSKI, Député-maire,

M. FUNFSCHILLING, M. TLEMSANI, Mme PISTER, M. THIERCY, Mme BOUR-MAS, M. STEINER, Mme AUDIS, Mme STELMASZYK, Adjoints,

M. SPERLING, Mme SBAIZ, Mme BONNABAUD, Mme BECKER, M. BETTI, M. HOCQUET, Mme HALBWACHS, Mme TEPPER, M. KIKULSKI, M. BREM, Mme GALLANT, M. BOULANGER, Mme BESSIN, Conseillers municipaux.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : neuf, savoir :

M. SCHAMBILL, Adjoint	à	M. FUNFSCHILLING, Adjoint.
Mme SCHOESER-KOPP, Conseillère	à	Mme BONNABAUD, Conseillère.
M. STEUER, Conseiller	à	M. THIERCY, Adjoint.
Mme GORGOL, Conseillère	à	M. STEINER, Adjoint.
Mme DALSTEIN, Conseillère	à	Mme HALBWACHS, Conseillère.
M. ZIMNY, Conseiller	à	M. SPERLING, Conseiller.
M. Patrice MAIRE, Conseiller	à	Mme PISTER, Adjointe.
Mlle BERTRAND, Conseillère	à	Mme STELMASZYK, Adjointe.
M. LANG, Conseiller	à	M. BREM, Conseiller.

OBSERVATIONS DIVERSES

Mme TIRONI JOUBERT, Conseillère, arrive au point n°1 (n'a pas donné procuration).
M. Patrice MAIRE, Conseiller, arrive au point n°5 (procuration à Mme PISTER).

Absent n'ayant pas donné de procuration : un, savoir :

M. GALLONI, Conseiller.

0. COMMUNICATIONS

Décès

M. le Député-maire a le regret de rappeler le décès de M. Pierre-Roland BRACONNIER, né le 8 octobre 1928 et décédé le 6 novembre 2009 à l'âge de 81 ans. Il rappelle qu'il était entré à la ville de Saint-Avold le 1^{er} octobre 1968 à l'ouverture de la piscine municipale où il était chef de bassin. Il était titulaire de la médaille d'honneur communale « Argent » et avait pris sa retraite le 8 octobre 1993. Il indique qu'il faut retenir de lui également et surtout au moment où la patinoire est mise en place, son sens du contact, son sourire et sa volonté de participer à l'organisation de la patinoire. Pour finir, il indique qu'il était un « Grand Monsieur ».

Il rappelle également le décès de Mme Simone-Denise STEUER, la mère de M. Sylvain STEUER, Conseiller municipal, décédée le 16/11/2009 à l'âge de 87 ans.

Au nom du Conseil municipal, il renouvelle ses condoléances à leurs familles et invite l'assemblée à respecter une minute de silence en leur mémoire.

Remerciements

Divers remerciements ont été adressés, ils émanent de :

- M. SACCANI, Directeur général d'Hospitalor, pour la participation des agents de la ville lors de la manifestation des XIV^{èmes} Assises du bénévolat.

Divers :

M. le Député-maire en profite pour remercier tous les services techniques qui ont travaillé hier pour la mise en place des chalets pour le marché de Noël. Il précise que les intervenants ont tous fait un excellent travail dans un temps record et en essayant de ne déranger personne.

Point supplémentaire

Il demande ensuite l'autorisation au conseil municipal, d'examiner en fin de séance, un point supplémentaire, savoir :

POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – AVENANT AU PROGRAMME D' ACTIONS 2009,

dont le projet a été déposé sur la table de chaque élu.

Aucune objection n'a été relevée, le point sera donc traité en fin de séance.

Motions

Il informe l'assemblée, qu'il présentera en fin d'ordre du jour, une motion contre le changement de statut de la poste et une deuxième motion sur la suppression de la taxe professionnelle.

Divers/informations diverses

1. Il indique par ailleurs, qu'il souhaite que la Police municipale soit présente pour faciliter l'accès des conseillers municipaux à la mairie lors d'un conseil municipal surtout en ces périodes de fêtes.

2. Au cours du point n°3, M. le Député-maire informe l'assemblée de l'ouverture de la cantine scolaire dans l'ancien restaurant de France Télécom (ouverture le 23 novembre 2009).

3. Concernant la grippe H1N1, M. le Député-maire souhaite que la commission des affaires scolaires étudie les possibilités de venir en aide aux scolaires qui, pour des raisons de mesures épidémiques, ne pourraient se rendre dans leur établissement scolaire. Il indique qu'il est important que les enfants puissent continuer à recevoir leurs devoirs ou les cours dispensés pendant une période d'absence ou de fermeture d'établissement. Il souhaite donc que chacun réfléchisse à cela et notamment sur la manière d'envoyer et recevoir, devoirs et cours, par Internet. Il ajoute que pour agir efficacement, il tient à ce que chaque établissement scolaire soit raccordé au haut débit et souligne par ailleurs, que cette solution de cours à distance pourrait également être suggérée dans d'autres cas où le maintien de l'élève au domicile serait médicalement recommandé. Selon lui, des possibilités existent aujourd'hui pour permettre de garder le contact avec un élève absent et souhaite approfondir cette idée.

Mme TIRONI JOUBERT acquiesce mais signale en revanche que de nombreuses familles naboriennes n'ont ni matériel informatique, ni connexion internet haut débit. Elle précise que cela n'est pas dû à un manque de volonté mais à la précarité de certaines familles qui n'auront pas les moyens financiers de faire travailler leurs enfants de cette façon.

Elle ajoute de plus que, selon elle, ce ne sont malheureusement pas les enfants qui en ont le plus besoin qui en bénéficieront. Elle informe par ailleurs que certains services de l'inspection académique traitent l'absentéisme et d'autres proposent même des services d'aide à domicile pour les gamins hospitalisés ou qui ont des problèmes de santé. Elle indique par conséquent que cela n'est pas forcément du ressort des élus ou de la mairie de répondre à tous ces besoins, car il ne suffit pas de mettre un enfant devant un écran pour qu'il travaille. Elle cite l'exemple du CNED qui refuse parfois certaines demandes concernant des enfants du voyage, parce que cette façon de travailler peut avoir des conséquences néfastes sur la vie sociale de l'individu.

Elle observe que ce service à domicile peut développer chez l'utilisateur des phobies scolaires et perd ensuite l'envie de sortir.

M. le Député-maire ne souhaite pas que l'utilisation d'Internet, dans ce cas précis, soit perçue de manière aussi dramatique mais souhaite au contraire amener chacun à la réflexion sur l'application théorique et pragmatique du haut débit vis-à-vis des absences scolaires. Il ajoute que la société actuelle est une société de haut débit, qu'on le veuille ou non, l'ordinateur connecté au réseau Internet faisant partie aujourd'hui du paysage familial. Il est important, selon lui, d'agir davantage dans ce domaine et profiter des performances du réseau multimédia pour faciliter les démarches entre élève et enseignant lors des absences. Il indique que ce projet pourrait être étudié et financé, à la fois par le CUCS, la CCPN et la ville et demande à l'adjointe en charge des affaires scolaires, de lui proposer un projet innovant en matière d'absences scolaires, avant la fin de l'année.

Mme TIRONI JOUBERT suggère de travailler sur ce projet en complémentarité avec l'Education nationale et non pas se substituer à cette compétence qui revient à l'Etat.

Pour finir sur ce point, M. le Député-maire indique que pour des projets de ce type, tous les acteurs concernés, de près ou de loin, sont sollicités.

1. RECENSEMENT DE LA POPULATION – 2010.

Exposé de M. FUNFSCHILLING, Adjoint, rapporteur.

Dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité promulguée le 27 février 2002 - loi n° 2002-276 - titre V, le recensement de la population a lieu chaque année.

Les chiffres des populations légales de toutes les circonscriptions administratives et collectivités territoriales, sont à présent actualisés chaque année au 1^{er} janvier et publiés au Journal officiel.

L'enquête de recensement se déroulera du 21 janvier au 27 février 2010. Les données recueillies sont régies par les dispositions de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par ailleurs, la loi du 27 février 2002 clarifie la répartition des rôles entre l'INSEE et les communes et instaure de fait un partenariat très étroit pour la mise en œuvre des enquêtes de recensement.

Dans le cadre de sa mission de préparation et de réalisation des enquêtes de recensement, et après avis favorable de votre commission compétente, il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser M. le Député-maire :

- à inscrire la dotation forfaitaire globale versée par l'INSEE d'un montant de 3 751 € au budget primitif 2010 ;

.../...

- à désigner par arrêté le coordonnateur communal de l'enquête de recensement et ses collaborateurs.

coordonnateur communal : Mme Astrid PAVLIC, responsable du service population-élections
ses collaborateurs : les agents du service population-élections

- à recruter sur une base de rémunération nette fixée à 600 € les 5 agents recenseurs suivants :
 - o M. CHOQUET Jacques,
 - o Mme GEYER Sophie,
 - o M. HADOUI Adnan,
 - o M. JANUS Patrick,
 - o Mme ZABILA Valérie.
- à signer tous documents pour mener à terme l'opération de recensement de la population de l'année 2010.

Les crédits nécessaires pour cette rémunération et pour les cotisations y afférentes seront à prévoir au budget primitif 2010.

Discussion :

M. BOULANGER prend la parole au nom de son groupe et suggère de ne pas recruter la 3^{ème} personne de la liste, qui appartient à la police municipale.

M. le Député-maire ne partage pas cet avis et passe au vote.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité : 26 voix.

ABSTENTIONS (6): M. BREM pour lui et son mandant M. LANG, Mme GALLANT, M. BOULANGER, Mmes TIRONI JOUBERT et BESSIN.

2. FESTIVAL JEUNE PUBLIC 2010.

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Après la réussite des précédentes éditions du Festival jeune public - fruit d'un partenariat entre le Centre culturel, la Maison des jeunes et de la culture et l'inspection de l'Education nationale - une nouvelle édition est programmée du mardi 9 au samedi 21 mars 2010. Dans le cadre de ce festival, dont l'objectif est de placer l'activité culturelle au service des politiques éducatives et sociales, seront proposés des ateliers et des spectacles à destination des enfants, préadolescents, adolescents et tout public.

La billetterie de certains spectacles étant prise en charge par le Centre culturel, il vous est proposé, après avis favorables des commissions de la culture et des finances :

- de fixer les tarifs comme suit :

.../...

- 4 € pour les élèves des établissements de SAINT-AVOLD et les séances tout public,
 - 5 € pour les élèves des établissements extérieurs, qui seront accueillis en fonction des places disponibles.
- d'autoriser l'encaissement de ces recettes par le biais de la régie de recettes des spectacles du Centre culturel,
 - d'autoriser M. le Député-maire à signer tous documents relatifs aux spectacles programmés,
 - de solliciter auprès du Conseil général, du Conseil régional et de tous partenaires institutionnels une subvention dans le cadre de cette manifestation.

Le tableau récapitulatif des spectacles de la saison figure en annexe. Il est précisé que les éléments relatifs à certains spectacles sont encore susceptibles de modification.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques commentaires complémentaires de M. le Député-maire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3. PARTICIPATION MUNICIPALE AUX FRAIS D'ORGANISATION DES SEJOURS DE DECOUVERTE (CLASSES TRANSPLANTEES) ET SEJOURS DANS LES PAYS EUROPEENS – PROGRAMME 2009/2010 – MODIFICATION.

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

Les dispositions retenues, réajustées par décision de votre assemblée le 9 juillet 2009 point n° 6, précisent les catégories de séjours subventionnables et affectent à chacune d'entre elles un prix de revient maximum par élève, modulable en fonction du quotient familial, avec adaptation annuelle aux conditions économiques.

Ces mesures ne sont plus en adéquation avec les projets éducatifs des enseignants. Ainsi il est constaté une nette diminution des séjours supérieurs à une semaine.

Aussi, la commission des affaires scolaires propose par conséquent de les remplacer par des classes de découvertes de 4 jours (visites historiques, etc....).

A) PLAFOND PAR CATEGORIE DE SEJOUR :

(élément variable indexé sur valeur indice mensuel des prix à la consommation - Base 100 - Année 1998 - Ensemble hors-tabac - Ménages urbains)

CLASSES TRANSPLANTEES

- | | | |
|----|---|----------|
| a) | classe de mer ou classe de neige
dans les Alpes 6 jours..... | 333,93 € |
| b) | classe de découverte, 4 jours..... | 166,80 € |

.../...

c)	classe de nature 6 jours (Neige, verte, etc...)	250,20 €
d)	sortie neige (maximum 5 jours) par jour	26,53 €

SEJOURS EUROPEENS

e)	classe de mer, neige, verte ou de toute autre nature de 6 jours, dans pays européens	333,93 €
----	---	----------

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

4. OCTROI DU SOLDE DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES OPERATIONS MACADAM SPORT – ANNEE 2009.

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Plusieurs clubs sportifs en lien avec les professionnels du travail social se sont associés au service de la Jeunesse, des sports et de la vie associative de la ville de SAINT-AVOLD pour construire et mettre en place une nouvelle opération Macadam Sport, en partenariat avec le Conseil général de la Moselle, durant l'année 2009. Les jeunes âgés de 11 à 17 ans, ciblés par l'équipe de prévention C.M.S.E.A., les animateurs du Centre social P.A.I.S., de la Maison des jeunes et de la culture, de la Maison pour tous de la Carrière et de l'association A.T.M.F., sont issus des différents quartiers de la commune. Plusieurs associations s'investissent dans cette action sous forme de stage de découverte et d'initiation ponctués de temps festifs et conviviaux. Les disciplines sportives qui ont été proposées sur toute l'année sont l'athlétisme, la boule lyonnaise, le volley-ball, la boxe, le football, le hip hop, le mini-modélisme, le parachutisme, le para ascensionnel, le tennis de table, le rugby, le snooker et le volley ball.

Il est rappelé qu'afin de faciliter la démarche de montage des dossiers par les porteurs de projets, c'est-à-dire les clubs, les dossiers sont désormais annualisés.

A noter également que 783 jeunes ont participé aux activités mises en place pendant les vacances scolaires.

Aussi,

Vu la Charte départementale de prévention et d'animation en milieu urbain, approuvée par la Commission permanente du Conseil général lors de sa séance de 2005,

Vu la Convention en date du 22 février 2007 sur la politique de prévention et d'animation en milieu urbain, signée entre le Conseil général de la Moselle et la ville de SAINT-AVOLD, pour la prise en compte des questions relatives à la jeunesse dans les domaines des sports et des loisirs,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général du 30 mars 2009 relative à la Politique de prévention et d'animation en milieu urbain,

Vu l'instruction par la commission de la Jeunesse des sports et de la vie associative des dossiers, budgets prévisionnels, présentés par les associations,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 mai 2009 relative au premier versement correspondant à 40 % de la subvention globale calculée sur la base du budget prévisionnel présenté par les clubs,

Vu les règlements d'octroi de subventions en vigueur,

Pris l'avis favorable des commissions de la Jeunesse, des sports et de la vie associative et des finances,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le deuxième versement des subventions correspondant au solde calculé à partir de critères d'évaluation (nombre de jeunes, disciplines, originalité de l'action, coût de l'activité, mixité, encadrement, déplacement, etc ...) des bilans et justificatifs de factures (tableau ci-annexé).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009 sous les imputations budgétaires suivantes :

- 2 544,00 € au chapitre 65/401-6574 - (subvention aux associations sportives autres organismes) - Service JSVA – Crédits Sports.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

5. DOMAINE : ACQUISITION DE TROIS PLACES DE STATIONNEMENT SISES EN BORDURE DE LA RUE DES AMERICAINS.

Exposé de M. SPERLING, Conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération du 25 octobre 2006, votre assemblée a décidé d'acquérir l'immeuble 68 rue des Américains en vue d'élargir, à terme, la rue des Américains dans son tronçon débouchant vers la rue Poincaré.

Dans cet ordre d'idées, il vous est proposé aujourd'hui d'acquérir un terrain non bâti constitué de trois places de stationnement cadastré :

.../...

Ban de SAINT-AVOLD

Lieudit « rue des Américains »
Section 8 n° 176 d'une contenance de 0 a 50

L'estimation domaniale a conclu à une valeur vénale du bien s'établissant à 17 500 €

Un accord a été conclu sur cette base avec le propriétaire, M. Grégory BIGEL.

Vos commissions des opérations immobilières et des finances vous proposent en conséquence :

- a) d'acquérir pour le compte de la commune le terrain non bâti cadastré :

Ban de SAINT-AVOLD

Lieudit « rue des Américains »
Section 8 n° 176 d'une contenance de 0 a 50

constitué de trois places de stationnement au prix de 17 500 €(dix sept mille cinq cents euros) conforme à l'estimation domaniale du 6 octobre 2008, payable comptant à la signature de l'acte de vente aux frais de la commune ;

- b) d'autoriser M. le Député-maire à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'un ou l'autre des deux notaires en résidence à SAINT-AVOLD ;
- c) de préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont disponibles au chapitre 21 - article 2112 du budget primitif 2009.

Discussion :

Selon M. BREM cette affaire n'est pas urgente, il ajoute qu'il désapprouve le fait de racheter à M. BIGEL trois places de parking, alors que dans son projet du carré de la Mertzelle, celui-ci avait préféré payer des amendes plutôt que de prévoir le parking afférent à son projet. Il constate de plus, qu'aujourd'hui M. BIGEL vend à la ville trois places de parking « *au prix fort* » de 35 000 €l'are.

M. le Député-maire précise que le prix est conforme à l'estimation des domaines. L'important aujourd'hui, selon lui, est d'améliorer le plan de circulation de SAINT-AVOLD par l'acquisition de terrains ou d'immeubles à chaque fois que l'occasion se présentera. Il indique que la circulation à SAINT-AVOLD est un véritable « *casse tête* » qu'il est nécessaire de corriger au maximum, dans ce secteur en particulier.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité : 25 voix

ABSTENTION (1) : Mlle BERTRAND.

CONTRE (6): M. BREM pour lui et son mandant M. LANG, Mme GALLANT, M. BOULANGER, Mmes TIRONI JOUBERT et BESSIN.

6. « BOURSES INITIATIVES ».

Exposé de M. THIERCY, Adjoint, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil municipal, dans sa séance du 09 juillet 2009, point n°9, a reconduit l'opération « Bourses initiatives ».

Deux nouveaux dossiers sont proposés, à savoir :

Nom, Prénom	Projet	Participation Ville
KAYGUN Horiye	Poursuite d'études	200 €
ROHNER Jean Claude	Permis de conduire	400 €

Compte tenu de ce qui précède votre assemblée est appelée à approuver les demandes et à accorder les participations susvisées.

Les crédits nécessaires, ont été inscrits au budget primitif 2009 chapitre 6590 / 6574.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

7. BUDGET PRIMITIF 2009 – DECISION MODIFICATIVE.

Exposé de M. SPERLING, Conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre d'acquisition de sèche mains pour divers sites de la commune (Foyers Jeanne d'Arc, Huchet, Wenheck, l'Agora), de souffleurs pour les concierges, d'outillage pour les ateliers et de nouveaux bacs à sel, il vous est proposé d'établir un virement de crédit du compte 20/0201-2031 (Frais d'étude) vers le compte suivant 21/0201-2158 pour un montant de 20 000 €

D'autre part, la location avec options d'achat du camion « kerax » du service voirie se termine en décembre. De ce fait, il vous est proposé d'acquérir ce véhicule et donc d'établir un deuxième virement de crédit du compte 20/0201-2031 (Frais d'étude) vers le compte suivant 21/822-2182 pour un montant de 24 400 €

Après avis favorable de vos commissions des travaux et des finances, votre assemblée est appelée ce jour :

- à autoriser M. le Député-maire à établir et signer cette décision modificative.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

8. LOTISSEMENT COMMUNAL ARDANT DU PICQ – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE.

Exposé de M. FUNFSCHILLING, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 28 septembre 2009 (point 14), vous avez décidé de créer un lotissement, dit « Ardant du Picq » d'une superficie d'environ 87 451m², pouvant comporter 14 lots et qui sera desservi par une voirie qui viendra se greffer sur le giratoire rue Altmayer.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, la réalisation d'un lotissement communal doit se faire au travers d'un budget annexe.

Concernant la T.V.A. :

- la vente de terrains viabilisés dans les lotissements à usage industriel ou artisanal est assujettie à la T.V.A. de plein droit,
- la vente de lots dans les lotissements d'habitation n'est pas assujettie à la T.V.A., sauf si la collectivité opte pour l'assujettissement (T.V.A. sur option),
- les dépenses réalisées au titre des équipements particuliers aux lots et des équipements communs ne sont pas éligibles au fonds de compensation de T.V.A. (F.C.T.V.A.), mais peuvent faire l'objet de récupérations de T.V.A. par voie de déduction fiscale.

Vu ce qui précède, il vous est proposé :

- de créer un budget annexe pour le lotissement « Ardant du Picq »,
- de solliciter l'ouverture d'un secteur T.V.A.,
- d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A., pour les ventes de terrains à bâtir à usage d'habitation, aux personnes physiques (afin que la commune puisse bénéficier de la récupération de la T.V.A. par voie fiscale),
- de donner pouvoir à M. le Député-maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

9. DEMANDE DE SUBVENTION 2009 – MUSEE ECOLE JEANNE D'ARC.

Exposé de M. HOCQUET, Conseiller municipal, rapporteur.

L'école élémentaire de Jeanne d'Arc est dotée d'une salle de classe « d'autrefois » qui peut être utilisée par les enseignants de la circonscription de Saint-Avold et visitée lors des journées portes ouvertes.

La directrice de l'école sollicite de la ville une subvention de 500 € pour l'année 2009 afin d'acheter du matériel pour proposer d'autres ateliers aux enfants (papier, cartouches d'encre, pochettes à plastifier, feutres, craies, plumes, cahier, encriers).

Elle souhaite également pouvoir créer et offrir un kit pédagogique sur l'école de Jeanne d'Arc aux classes venant visiter le musée.

Votre commission des affaires scolaires vous propose d'accepter le versement de cette subvention à l'association sportive et socio-éducative de l'école élémentaire Jeanne d'Arc, sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2009 sur le chapitre 65/212-6574 – Enseignement primaire écoles élémentaires – Subventions fonctionnement associations, autres organismes privés.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

10. TECSA - CREATION DE DEUX COURTS DE TENNIS SYNTHETIQUES.

Exposé de M. KIKULSKI, Conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique de développement du sport et en accord avec le tennis club de SAINT-AVOLD, la ville entend procéder à la création de deux courts extérieurs de tennis en revêtement synthétique.

Les terrains seraient construits en lieu et place des deux courts extérieurs en terre battue dont l'état ne permet plus la pratique sportive.

Les services bâtiment et sports travailleront de concert pour la réalisation de ce projet dont l'enveloppe prévisionnelle est de 130 000 €HT soit 155 480 €TTC.

Compte-tenu de ce qui précède, vos commissions des travaux et des finances vous proposent d'autoriser M. le Député-maire à :

- inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget 2010,
- remplir et signer toutes les formalités administratives relatives à l'ensemble du projet,
- solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner l'opération,
- solliciter le concours des chantiers d'insertion pour certains travaux d'aménagement.

Discussion :

M. le Député-maire précise qu'il souhaite modifier légèrement le contenu de la délibération en y ajoutant la partie en gras dans le paragraphe suivant :

« Compte-tenu de ce qui précède, vos commissions des travaux et des finances vous proposent d'autoriser M. le Député-maire à :

- *inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget 2010,*
- *remplir et signer toutes les formalités administratives relatives à l'ensemble du projet,*

- *solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner l'opération,*
- *solliciter le concours des chantiers d'insertion pour certains travaux d'aménagement. »*

Il en profite pour rappeler que même si tout n'avait pas très bien fonctionné sur le chantier du bicross, il espère qu'aujourd'hui il sera possible de se « rattraper » avec la création des courts de tennis et la participation de l'AFPA.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite connaître le montant du revêtement des deux premiers courts, inaugurés vendredi car selon elle, il y a 2 ans environ, une délibération avait été prise laquelle prévoyait déjà de subventionner un court, le deuxième devait être pris en charge par le club par le biais d'un prêt bancaire. Elle se demande pour quelle raison à l'époque aucune demande de subvention n'avait été sollicitée auprès d'organismes extérieurs.

M. le Député-maire précise que deux courts de tennis ont été construits, un par la ville et l'autre par le club et informe que des subventions ont été obtenues. Il explique que le prêt bancaire souscrit par le club, qu'il félicite par ailleurs pour son audace, a servi à combler le delta, qui n'était ni financé par la commune, ni par le département. Il indique ensuite, qu'il est question pour lui aujourd'hui, de revoir M. MASSERET à ce sujet, car selon lui, il est important que la région puisse aider des collectivités comme SAINT-AVOLD. Il souhaite que la région participe financièrement à ces 2 nouvelles créations et explique par ailleurs qu'une convention est prévue entre la collectivité et le club afin qu'il y ait également une participation du club pour ne pas retomber dans des situations déjà vécues où le club n'apporte jamais aucune contribution.

Selon Mme TIRONI JOUBERT si un établissement bancaire a fait confiance à ce club en lui accordant un prêt c'est que ce club a suffisamment de moyens financiers, liés sans doute aux licences et aux activités qu'il propose. Elle observe dans ce cas, que ce club a une capacité de remboursement « non négligeable ».

M. le Député-maire indique qu'il ne voit pas où veut en venir Mme TIRONI-JOUBERT et rappelle à l'assemblée que le rôle des commissions municipales est, en premier lieu, de répondre à ce type d'interrogation.

Mme TIRONI JOUBERT réplique qu'elle ne fait pas partie de cette commission municipale.

M. le Député-maire rétorque que les comptes rendus devraient lui être communiqués par ses collègues.

Mme TIRONI JOUBERT réplique que la commission n'a pas fait ressortir tous les chiffres qu'elle souhaitait. Elle souhaite par conséquent savoir si le poste d'éducateur, mis à disposition du club, est financé totalement par la mairie.

Selon M. le Député-maire, ce projet est simple et consiste en la création de 2 courts de tennis synthétiques. Il souhaite, pour ne pas prolonger le sujet, que toutes autres questions qui suscitent des réponses détaillées, soient posées par courrier directement à Mme AUDIS.

Selon Mme TIRONI JOUBERT si M. le Député-maire ou son adjointe maîtrise ses dossiers, une réponse immédiate pourrait lui être donnée. Elle estime que les gens qui ne font pas partie de la commission qui a statué sur ce dossier, sont en droit d'avoir toutes les informations qui en découlent.

M. le Député-maire recentre le débat sur l'objet principal qui est la création de 2 courts de tennis synthétiques.

Mme TIRONI JOUBERT accuse M. le Député-maire de faire de la rétention d'information.

M. le Député-maire réfute ces allégations et passe la parole à M. BREM.

M. BREM s'interroge sur le fait de solliciter M. Patrice MAIRE pour ce projet et fait allusion à son expérience qu'il juge « désastreuse » sur le chantier du bicross.

Selon M. le Député-maire il doit avoir la possibilité de se « rattraper ».

Mme BESSIN s'interroge quant à elle, sur la somme allouée à ce club, somme qu'elle trouve importante alors qu'en parallèle certains clubs réclament depuis longtemps des éclairages nocturnes.

M. le Député-maire ne comprend pas les raisons de toutes ces questions, qu'il trouve pour la plupart indécentes, qui tournent autour d'un club qui fait de gros efforts et qui, de plus, ne manque pas d'audace. Il propose à Mme BESSIN de rencontrer M. SCHORP, qui est le président du tennis club et demande à ses services de prévoir une réunion à laquelle Mme BESSIN et M. SCHORP seraient conviés.

Mme AUDIS estime qu'aucun club de la commune n'a à se plaindre, les travaux demandés sont fait régulièrement. Elle souhaite connaître par conséquent le nom d'un club insatisfait.

Mme TIRONI JOUBERT rappelle que l'ACSA (Athlétique club de SAINT-AVOLD), réclame une plate forme pour le saut à la perche.

Pour conclure, Mme AUDIS précise que toute demande de travaux est traitée par les services techniques. Elle ajoute que personne n'est lésé et précise que les demandes sont traitées au fur et à mesure. Elle indique que pour l'heure, il est question de la construction de deux courts de tennis, pour cela il y a des demandes de subventions à lancer et des partenaires à solliciter. Elle ajoute que pour l'instant rien n'est fait, le projet n'étant qu'à la phase présentation et instruction, dans le but de lancer les demandes de subventions.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité : 30 voix.

ABSTENTION (2) : Mmes TIRONI JOUBERT & BESSIN.

11. INSTALLATION DE VIDEO PROTECTION.

Exposé de M. le Député-maire.

Par délibération du 5 mai 2009, nous vous faisons part du projet de vidéo protection pour lequel une convention a été signée avec l'Etat en vue du versement d'une subvention de 40 000 €

6 sites de la ville étaient pressentis et après avis de Madame la commissaire de police de Freyming-Merlebach, 5 sites ont été retenus, à savoir :

1. Gare routière de SAINT-AVOLD ;
2. Centre commercial « La Carrière » ;
3. le parking du Cosec de la Carrière ;
4. une liaison wifi à la zone du Gros Hêtre ;
5. passage couvert face au commerce boulevard de Lorraine.

Le sixième était le parking à l'église du Wenheck.

En ce qui concerne la gare routière, désormais propriété de la CCPN, il convient de passer une convention y autorisant l'installation et le branchement de deux caméras.

Vos commissions des travaux et des finances vous proposent d'autoriser M. le Député-maire à :

- signer ladite convention avec la CCPN,
- signer tous documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Discussion :

M. BREM rappelle qu'il existe déjà une caméra dans la zone du Gros Hêtre.

M. le Député-maire informe que celle-ci n'est pas reliée.

M. BREM constate que dans ce secteur justement certains automobilistes ou utilisateurs de quads s'y amusent sans jamais susciter la moindre réaction des autorités policières. Il craint qu'une caméra en fonction dans ce secteur ne devienne alors la cible de ces individus.

M. le Député-maire rassure M. BREM et l'informe que le problème dans ce secteur est bien connu et surveillé tout comme dans la rue Poncelet ou Château d'eau.

Il explique ensuite, qu'en plus d'être dissuasives, ces caméras pourront permettre de recueillir des indices en cas d'incident. Il rappelle qu'une certaine tranquillité a d'ores et déjà été constatée dans les bus depuis l'installation de caméras à l'intérieur de ces véhicules. Il explique que malheureusement l'augmentation du taux de chômage n'arrange rien et au contraire augmente les infractions d'où un sentiment d'insécurité toujours plus fort. Il souhaite par conséquent sécuriser au maximum les biens et les personnes.

Mme BESSIN approuve totalement l'idée d'installer des caméras dans certains secteurs mais craint en revanche que le problème ne se déplace, ajoutant que les personnes malintentionnées trouveront toujours un endroit pour agir à l'abri des caméras.

M. le Député-maire acquiesce et indique qu'il n'y a pas, malheureusement, une multitude de solutions pour venir à bout de toutes les incivilités. Il explique qu'il est nécessaire de procéder par étapes et sécuriser déjà certains secteurs dès aujourd'hui. Il précise qu'en cas d'incident en dehors des zones surveillées, comme cela a été le cas avec le problème des moutons, tout sera mis en œuvre pour trouver les coupables car de tels agissements sont inconcevables. Il informe tout de même, qu'il n'est pas question que l'utilisation de ces caméras se substitue à la présence policière sur le terrain, présence policière qu'il souhaite d'ailleurs amplifier et compte sur M. THIERCY pour que la police municipale soit vraiment opérationnelle et présente sur le terrain.

M. THIERCY informe par ailleurs que le terme « vidéo surveillance » avait choqué quelques personnes à un certain moment et profite de la présence du chef de projet du CUCS qui est présent ce soir, pour souligner qu'aujourd'hui, il serait plus cohérent de parler, non pas de « vidéo surveillance » mais de « vidéo sécurité ». Comme l'a souligné Mme BESSIN précédemment, il explique que même si le problème est déplacé, il ne faut surtout pas oublier ce que certaines familles subissent au quotidien, et il ajoute qu'il espère que cette « vidéo sécurité » ou « vidéo tranquillité » puisse donner à ces familles un espoir de revivre sereinement dans leur quartier. Il espère également que ce nouveau dispositif de sécurité puisse modérer, par la même occasion, les nombreuses plaintes téléphoniques quotidiennes en mairie ou à la police municipale. Il rappelle toutefois que de nombreuses dispositions ont d'ores et déjà été prises, en terme de sécurité, notamment en période d'été, dont l'une consiste à éteindre certains lampadaires à 22h ou 23h et éviter ainsi les attroupements nocturnes et bruyants à certains endroits. Il indique ensuite, que les avis favorables de Mme la Commissaire et Mme la Sous-Préfète en validant cinq projets de vidéo protection sur six présentés, l'ont réjoui et informe pour finir que d'autres projets seront proposés ultérieurement.

M. TLEMSANI rappelle un fait d'actualité récent, celui-ci concernait un évadé de prison qui a pu être appréhendé grâce aux caméras de sécurité.

Pour conclure, M. le Député-maire souhaite que cette vidéo sécurité fasse preuve d'efficacité et invite M. THIERCY et M. FINOT, vendredi matin, pour les dernières formalités et notamment la procédure envisagée pour le traitement des informations recueillies par les caméras.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité : 26 voix

CONTRE (4) : M. BREM pour lui et son mandant M. LANG, Mme GALLANT & M. BOULANGER.

ABSTENTIONS (2) : Mmes TIRONI JOUBERT & BESSIN.

12. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Exposé de M. le Député-maire.

Par délibération du 3 avril 2008, point n°2, le Conseil municipal a formé ses commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Il convient aujourd'hui, pour une meilleure organisation, d'apporter quelques modifications au sein des commissions, selon le tableau récapitulatif en annexe, et dont les principaux changements sont :

- Mme BOUR-MAS prend la présidence de la commission des affaires scolaires ;
- Mme PISTER prend la présidence de la commission des affaires sociales ;
- M. TLEMSANI prend la présidence de la commission du logement, restructuration hospitalière, commerce, artisanat, développement économique, commercial et la diversité.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les modifications mentionnées ci-dessus ainsi que toutes celles inscrites (en gras) dans le tableau récapitulatif en annexe.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

PS1. POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – AVENANT AU PROGRAMME D' ACTIONS 2009.

Exposé de M. THIERCY, Adjoint, rapporteur.

Courant juin 2009, Monsieur le préfet, délégué de l'ACSé (Agence de cohésion sociale pour l'Egalité des chances) pour la Moselle, demandait à tous les territoires concernés par le CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) de recenser les besoins en terme d'actions complémentaires au programme signé le 11 mai 2009, et ce, par le biais de ses chefs de projets.

En ce qui concerne la commune de SAINT-AVOLD, l'action retenue en juin a été celle portée par les restaurants du cœur intitulée : lutter contre l'illettrisme par la créativité.

Monsieur le préfet, délégué de l'ACSé pour la Moselle, a validé notre proposition et soutient la réalisation de cette action en allouant une subvention ETAT-CUCS à hauteur de 3 000 € par notification du 7 novembre réceptionnée le 19 novembre 2009.

Cette action, en partenariat avec la Maison de la jeunesse et de la culture de SAINT-AVOLD, le Centre culturel Pierre Mesmer de SAINT-AVOLD et la Fondation Orange, est destinée à certains bénéficiaires des restaurants du cœur rencontrant des difficultés avec la langue française.

Un seul but a été fixé, celui de donner la possibilité aux bénéficiaires volontaires ainsi qu'à leurs proches, d'accéder à la culture par des ateliers d'écriture, de lecture et de théâtre. Cette approche de l'illettrisme sera menée avec des intervenants compétents formés à des méthodes adaptées en fonction des difficultés rencontrées par les personnes concernées.

L'accès à la culture, c'est également donner la possibilité d'assister à des spectacles au Centre culturel Pierre Mesmer de SAINT-AVOLD. Espace peu fréquenté par le public concerné à ce projet, il faut donc amener la culture aux portes de nos bénéficiaires.

La commune de SAINT-AVOLD est sollicitée à cofinancer cet avenant au programme d'actions 2009 à hauteur de 2 930 €

Dossier commune de Saint-Avold				
ACTION	Axes prioritaires	Services mairie	Subventions ACSé / CUCS (Etat)	Subventions Commune de Saint-Avold
Lutter contre l'illettrisme par la créativité	Citoyenneté	JSVA.	3 000 €	2 930 €

A noter que la Fondation Orange soutient ce projet à hauteur de 2 500 €

Aussi il vous est proposé :

- de verser une participation financière de 2 930 € à l'association RESTAURANTS DU COEUR,
- les crédits sont prévus au chapitre 65/5206 article 6574 - Subvention aux associations.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

MOTION CONTRE LE CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE.

Exposé de M. le Député-maire.

Le 1^{er} janvier 2011, la poste sera soumise à la concurrence européenne suite aux décisions supranationales, sans grande légitimité démocratique, prises par la Commission de BRUXELLES. Avant cette échéance, le gouvernement souhaite changer le statut de l'entreprise publique et la transformer en société anonyme à capitaux publics. Ce projet est soumis au Parlement.

Le gouvernement et sa majorité parlementaire se sont inscrits dans une logique de libéralisation et de mise en concurrence totale des activités de marchés postales, avec la perspective d'ouvrir le capital de la Poste, c'est-à-dire à terme la privatisation de ce service public.

Actuellement, le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Le service public postal fait l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à la suppression de 50 000 emplois depuis 2002. Cela se traduit par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, mais aussi des horaires de levées de courriers avancées, des files d'attente qui s'allongent et des fermetures de bureaux de poste.

En Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité du service rendu, des augmentations de tarifs et des destructions d'emplois.

Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal dans le cadre d'un débat public et d'une consultation populaire par référendum.

Aussi, le Conseil municipal de Saint-Avold réuni le 23 novembre 2009

- s'oppose au changement de statut de la Poste pour les raisons évoquées.

Discussion :

M. le Député-maire ajoute que La Poste est avant tout, un service de proximité et de contact important, à l'heure où il est question de modernisation par la privatisation. Il souhaite aujourd'hui, que les facteurs voire les agents postaux en général soient unanimes et accompagnent les élus de la ville de SAINT-AVOLD dans cette démarche contre le changement de statut de La Poste, et afin que cette démarche de proximité soit unanime, il indique qu'il est tout à fait disposé à revoir le texte de la motion avec les uns ou les autres si besoin.

M. BREM souhaite justement apporter une modification dans la rédaction de la motion, savoir qu'il est écrit : « *Le gouvernement s'est inscrit dans une logique de libéralisation...* ». Selon lui, il serait plus juste d'écrire : « *Le gouvernement et sa majorité parlementaire...* » car il ajoute que ce sont les parlementaires qui vont voter pour ou contre la privatisation.

M. le Député-maire acquiesce mais indique que ce détail est sous-entendu dans le terme « *Gouvernement* ».

M. HOCQUET intervient à son tour et indique : « *ce qui me gêne dans la 1^{ère} phrase « La Poste sera soumise à la concurrence européenne », est que ce n'est pas le gouvernement et la majorité qui le soutient mais le PPE et les socialistes au niveau européen, qui votent et qui ont dégouté les français* ». Pour argumenter ses propos, il rappelle l'important taux d'abstentions aux dernières élections européennes. Selon lui, le problème est plus grave qu'il n'y paraît et se situe bien « *plus haut* ».

M. le Député-maire ajoute qu'aujourd'hui, l'EUROPE et la réglementation européenne, imposent des changements qui ne sont pas du tout établis dans l'esprit des collectivités ni dans une véritable volonté de faire. Cela dit et pour conclure, il indique qu'il tiendra compte des remarques des uns et des autres dans la rédaction finale de la motion.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE EN 2010.

Exposé de M. le Député-maire.

Suite à l'annonce faite par le Président de la République concernant la suppression de la taxe professionnelle à partir de 2010, le Conseil municipal exprime ses plus grandes inquiétudes.

En effet, les recettes prélevées grâce à cet impôt représentent une part importante des rentrées fiscales des collectivités en général et de la notre en particulier. Le produit de la taxe professionnelle à percevoir en 2009 est de l'ordre de 13 000 000 € et représente 77% des contributions directes communales.

La ville de SAINT-AVOLD bénéficie également d'un versement de la part du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle, s'élevant à 465 000 € en 2009.

Le Conseil municipal tient à rappeler :

- son attachement à l'autonomie fiscale et financière de la commune ;
- qu'il a accepté, par délibération du 31 mars 2009, la convention relative au plan de relance de l'économie concernant le FCTVA et s'est engagé à poursuivre sa politique active en matière d'investissement ;
- que la ville de SAINT-AVOLD consacre une part importante de son budget aux projets de développement social et urbain, sachant que le pourcentage de logements sociaux s'élève à environ 40% du nombre total de logements dans la commune.

Dans ce contexte économique et social déjà difficile au niveau de la commune (fermeture d'établissements importants, notamment la cokerie, réduction importante d'effectifs sur la plate-forme chimique, etc...) le Conseil municipal demande :

- que la taxe professionnelle soit intégralement compensée, y compris en ce qui concerne les recettes issues du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle, afin que les recettes communales ne diminuent ni en 2010, ni lors des prochains exercices budgétaires ;
- que le lien fiscal entre la commune et les entreprises soit maintenu ;
- que la réforme de la taxe professionnelle n'entraîne pas un alourdissement des charges qui pèsent sur les ménages.

Discussion :

M. le Député-maire indique qu'il souhaite que M. le DGS réunisse MM. FUNFSCHILLING, TLEMSANI, BREM, Mme BESSIN et les membres de la commission des finances qui le souhaitent, afin de rédiger ensemble une motion relative à la suppression de la taxe professionnelle. Il indique qu'il est important que les élus fassent part de leur mécontentement, une fois de plus, face aux projets du gouvernement et précisément, en ce qui concerne la taxe professionnelle. Selon lui, il n'est pas envisageable de demander aux collectivités de faire davantage de sacrifices sans jamais obtenir les compensations promises, les collectivités ne pourront plus exister sans ces ressources. Il ajoute que même si la suppression de cette taxe profite effectivement aux entreprises il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de garantir aux collectivités locales un financement compensatoire.

M. BREM dit être « *perplexe* » en écoutant M. le Député-maire car il explique que mercredi dernier un collègue de M. le Député-maire est intervenu à l'Assemblée nationale dans le cadre de la suppression de cette taxe. Selon lui, M. le Député-maire a approuvé son intervention et a même applaudi.

M. le Député-maire précise qu'il est « contre » la suppression de cette taxe tout comme pour ce qui concerne La Poste ou le droit de mourir dans la dignité. Il ajoute qu'il n'apprécie pas du tout le bien-fondé de cette réforme qu'il estime injuste dès l'instant où aucune compensation n'est prévue ou même l'assurance d'une compensation.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité : 32 voix.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Député-maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18h30.
